Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260330-2026_24-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 01/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THOMAS Jérôme à M. CHRISTIEN Mickaël

A été nommé(e) secrétaire : M. GUERIN Benoît

2026-24 – Affectation du résultat 2025 au budget de la commune année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget principal ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

Constatant que la compte financier unique fait apparaitre ;

EN FONCTIONNEMENT

- Un excédent de fonctionnement de : 263 145,43 €
- Un excédent reporté de : 207 540,24 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 470 685,67 €

EN INVESTISSEMENT

- Un excédent d'investissement de : 199 386,81 €
- Un déficit reporté de : 157 942,89 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260330-2026_24-DE

Soit un excédent cumulé de 41 443.92 €

- Un déficit de reste à réaliser de : 231 270.72 €

Soit un besoin de financement de : 189 826,80 €

➢ **Le Conseil Municipal décide par 15 voix POUR d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :**

-Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 280 858,87 €

-Résultat d'investissement reporté (R001) : 41 443,92 €

-Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 189 826,80 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)

Le secréatire de séance
Benoît GUERIN